



SAUVEGARDE DE L'ENFANCE,
DE L'ADOLESCENCE
ET DE L'ADULTE

ITEP "Les Moineaux"

Le site sur lequel sont implantés l'ITEP "Les Moineaux" et l'IME "La Découverte" se trouve sur une zone géographique de l'Ain appelée La Côtière, elle-même limitrophe entre les départements de l'Ain et du Rhône.

Cette localisation nous conduit à accueillir au sein de l'ITEP des enfants et jeunes adolescents, garçons et filles, qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants et jeunes adolescents se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

Le domicile familial de ces enfants et adolescents est lui-même situé sur le bassin de vie de proximité qui s'étend sur l'un et l'autre des départements, allant de Lyon à Villefranche sur Saône sur le Rhône et de Civrieux à Bourg en Bresse sur l'Ain.

Cette situation géographique est le fruit de l'histoire de l'ITEP et de son emménagement sur Civrieux en 1968, village de la Dombes situé au nord-est de Lyon et au sud du département de l'Ain.

Avec son château, ses lieux de vie, de scolarité et son parc boisé de 7 hectares, le site recrée un havre idéal pour l'accueil des enfants en difficulté.

Depuis la rentrée 2009, l'ITEP "Les Moineaux" et l'IME "La Découverte" cohabitent sur ce site et sont interdépendants par de nombreux aspects (direction, administratif, service restauration, entretien et transports) même s'ils sont par ailleurs bien différenciés.

Au cours de l'année, nous avons consolidé les réalisations mises en œuvre lors de la création de l'IME : le groupe des collégiens sortants et le SAAI. Ces deux groupes de vie se distinguent des autres groupes éducatifs de l'ITEP par un projet spécifique et une adaptation des modalités d'accompagnement.

Nous poursuivons la démarche de travail par projet personnalisé engagée suite à la formation collective conduite par le CREAI. Cela nous a permis de revisiter nos modes de fonctionnement, d'améliorer la participation des enfants et de leurs familles dans l'élaboration des projets d'accompagnement, de structurer davantage les liens entre les équipes des pôles éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques.

La restitution du projet personnalisé de chaque enfant prend désormais la forme d'un entretien avec l'enfant et sa famille, entretien conduit par l'éducateur coordinateur du projet de l'enfant concerné et un membre de l'équipe de direction.

Les formations dont les professionnels peuvent bénéficier tant dans le cadre du Plan de Formation de l'établissement que dans celui mutualisé au niveau de l'association tendent à améliorer les réponses institutionnelles telles que déclinées dans la spécificité de chaque projet d'établissement et/ou de service (formation sur la violence, initiation ou renforcement des compétences en informatique, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, travail avec les familles, ...).

Par ailleurs, la mobilisation et l'implication constante de 2 éducateurs autour de la dynamique que nous souhaitons mettre en place à partir du Conseil à la Vie Sociale a permis de faire vivre cette instance au sein de l'établissement de manière tout à fait intéressante. Les enfants inscrits dans cette dynamique ont pleinement saisi l'opportunité qui leur a ainsi été faite et ont notamment porté

l'organisation d'une kermesse pour tous les enfants de l'établissement en juin et une soirée pizza autour du four à pain dont nous disposons dans le parc.

Une équipe de football a également vu le jour au sein de l'ITEP. Les enfants bénéficient d'entraînements réguliers assurés par 2 membres de l'équipe éducative. La dynamique ainsi créée nous permet désormais d'organiser des rencontres avec d'autres établissements (Maison des Enfants, ITEPs du département, MECS...).

~~~~~

## **Activité chiffrée**

---

Le différentiel que nous pouvons constater entre le nombre de journées d'activité au budget prévisionnel -7674 j- et celles réalisées -7446- correspond :

- pour une grande part aux journées de fermeture de l'établissement du fait des intempéries du début de l'année (4 et 10 janvier),
- à l'absence d'un enfant interne dès les premiers jours de l'année et pour plusieurs semaines, qui donnera lieu à un signalement puis à un placement au titre de la protection de l'enfance,
- au temps nécessaire à l'admission de 2 enfants internes du fait du départ dans des délais très courts (déménagement de la famille) de 2 enfants fin 2009,
- à des journées de mobilisation du personnel qui ne nous ont parfois pas permis d'assurer l'accompagnement quotidien des enfants semi-internes.

Toutefois, l'absentéisme reste marginal à l'ITEP. Le taux d'occupation relativement élevé en témoigne (99,22 %) et malgré l'évolution constatée dans le rapport que certaines familles entretiennent avec la nécessaire assiduité de leur enfant pour que nous puissions l'aider à grandir, nous maintenons une activité tout à fait satisfaisante.

~~~~~

Personnel

Après des mouvements importants de personnel les années précédentes, globalement, les équipes sont stables au sein de l'ITEP en 2010. Néanmoins, plusieurs arrêts maladies ont jalonné l'année, certains d'entre eux sur une longue durée. L'équipe des services généraux, et plus particulièrement celle des dames de ménage, a été particulièrement touchée par cette question. Nous nous heurtons à des difficultés de recrutement en partie liée à notre situation géographique pour faire face aux nécessaires remplacements que les absences occasionnent.

Les mouvements du personnel des autres équipes ont été les suivants :

- la responsable de service recrutée en janvier 2010 assure l'accompagnement de l'équipe éducative qui intervient au sein du Service Ambulatoire d'Aide à l'Intégration et du Service Educatif Externalisé sur 0,25 % de son temps et est en responsabilité sur un poste équivalent au sein de l'IME sur les 75 % restants,

- 2 éducateurs spécialisés ont fait valoir leur droit à la retraite. Ces départs ont donné lieu au recrutement de 2 nouveaux professionnels au sein des équipes éducatives de l'internat,
- la personne qui était sur le poste d'éducateur sportif a mis fin à son intervention au cours du dernier trimestre de l'année. L'éducateur scolaire recruté en septembre est par ailleurs éducateur sportif et a pris le poste vacant,
- 1 poste d'éducateur scolaire à hauteur d'un mi-temps nous a été accordé en juillet et intervient depuis la rentrée de septembre au sein de l'école,
- 1 éducateur a été recruté afin d'assurer l'accompagnement en journée des collégiens originaires du Rhône qui sont restés sans affectation scolaire,
- l'équipe thérapeutique est complète depuis l'arrivée d'une psychologue clinicienne qui assure les suivis psychothérapeutiques des enfants et d'une orthophoniste depuis septembre, poste vacant depuis le départ en retraite réalisé en juin dernier.

ଅଟ ଅଟ ଅଟ ଅଟ ଅଟ ଅଟ

Faits marquants de l'année, bilans

Du fait de la situation géographique évoquée, l'environnement institutionnel de ces établissements a la particularité d'être « double ». Nous sommes en lien avec la MDPH de ces deux départements, avec des liens plus étroits et réguliers avec la MDPH 01 qui correspond au territoire de notre implantation.

Ces liens nous permettent des échanges et un travail de qualité dans le cadre de l'établissement des notifications (incidence sur les délais de tarification), dans le suivi des renouvellements de notifications comme dans celui du traitement des dossiers des enfants que nous devons orienter. A contrario, les difficultés se sont accrues depuis la mise en œuvre des nouvelles modalités d'instruction par les services décentralisés du Conseil Général dans le Rhône, les Maisons du Département du Rhône.

En effet, ces modalités d'instruction allongent les délais de traitement et, de plus, le contenu sur lequel statuent les Commissions Départementales de l'Autonomie (CDAPH) varie également selon le département considéré. En effet, dès sa création, la MDPH de l'Ain a opté pour le traitement des orientations en milieu spécialisé et a dissocié de ce traitement les questions relatives à l'orientation scolaire. Seules des préconisations sont émises et ce sont les membres de la CDOEASD qui statuent sur l'orientation scolaire. Dans le Rhône, la CDA statue également sur les orientations scolaires, les services de l'Inspection Académique (ASH et division des élèves) assurant les affectations.

La thématique de la scolarité est une parfaite illustration pour nous permettre de mieux cerner ces difficultés interinstitutionnelles et les répercussions considérables qu'elles entraînent parfois sur le parcours et la sécurité psychique des enfants et adolescents concernés.

En effet, bien que situé dans l'Ain et, de ce fait, rattachant les enfants accueillis en internat sur ce département dans le cadre des recensements INSEE par exemple, l'Education Nationale considère la commune de domiciliation de la famille de l'enfant. Pour les enfants originaires du Rhône, la question de la scolarité dans leur département de domiciliation, alors même qu'ils sont accompagnés par un établissement médico-social lui-même situé dans l'Ain, est problématique.

L'évolution de la réglementation en matière de dotation à l'Education Nationale, alliée aux évolutions législatives relatives à la scolarisation des élèves présentant un handicap, ont pour principale conséquence une mise en regard du nombre de postes et du nombre d'enfants du département scolarisés dans les unités d'enseignement des établissements sociaux et médico-sociaux.

A la rentrée scolaire 2010/2011, plusieurs enfants originaires du Rhône se sont retrouvés sans affectation au sein d'un établissement scolaire au sein d'un dispositif adapté (SEGPA) malgré une notification de la CDA préconisant cette modalité de scolarisation.

Nous avons apporté notre soutien aux familles des enfants concernés afin qu'elles puissent se mobiliser sur la scolarisation de leur enfant. Les éléments évoqués par l'Inspection Académique fixent les conditions dans lesquelles l'inspecteur affecte les enfants relevant de SEGPA. Des pourcentages d'enfants relevant de la MDPH sont désormais en vigueur afin de garantir l'équilibre de ces classes au sein des collèges, entre les enfants relevant de la MDPH et les enfants orientés vers ces dispositifs à partir du milieu ordinaire.

Ces orientations sont à mettre en regard avec les moyens dont dispose l'Education Nationale, afin de répondre aux exigences nouvelles qui découlent de la loi de février 2005 puis du décret d'avril 2009 en matière de nombre de postes, de formation complémentaire pour les enseignants ainsi que des aménagements pédagogiques que la scolarité de ces enfants nécessite parfois.

Pour autant, nous avons engagé une véritable réflexion sur les conséquences de ces orientations sur le projet de l'Unité d'Enseignement de l'ITEP, projet qui devra être validé par le Conseil d'Administration de l'ADSEA 69 en amont de la signature d'une Convention de Coopération avec les services de l'Education Nationale prévue d'ici à la rentrée scolaire 2011/2012.

Au sein du pôle pédagogique, le coordinateur de l'unité d'enseignement poursuit la structuration du travail conduit par l'équipe d'enseignants. Nous tenons ici à souligner la qualité de leur engagement et leur inscription pleine et entière dans les orientations de l'établissement. La décharge du coordinateur lui permet d'assurer l'accompagnement dont les enfants ont besoin, notamment dans les moments de difficultés accrues. Cette complémentarité d'action avec l'éducateur scolaire à mi-temps depuis janvier 2010 permet de garantir le traitement et le suivi des débordements qui jalonnent le temps scolaire, tout en assurant un lien de qualité avec les équipes éducatives qui accompagnent les enfants sur les temps du quotidien.

Au-delà des instances internes à l'ITEP (réunion de cadres, de synthèse, d'équipe..), il assure l'organisation, la formalisation et le suivi des temps d'aménagement de la scolarité des enfants et des rencontres avec les familles.

Plusieurs manifestations organisées par l'équipe pédagogique jalonnent désormais l'année scolaire :

- une exposition "L'école des Artistes", exposition présentée aux familles lors de la réunion trimestrielle des familles,
- une manifestation "Un goûter presque parfait" avant les vacances de Noël, les ateliers cuisine ayant toujours un réel succès auprès des enfants, permet de réunir l'ensemble de l'établissement autour d'un goûter très convivial organisé par les enfants et leurs enseignants,
- "la chasse aux œufs" au moment des fêtes de Pâques,
- "les Moineauxlympiades" en fin d'année scolaire.

Ces manifestations, outre l'aspect chaleureux et festif qu'elles diffusent dans l'établissement, font "histoire" pour les enfants et rythment le temps. Elles sont autant de repères pour ces enfants qui en manquent parfois énormément.

ଭାର ଭାର ଭାର ଭାର ଭାର ଭାର

Projets et réflexions en cours

Le travail de réflexion et de structuration qu'il sera nécessaire de poursuivre concerne l'équipe de cadres. La constitution d'une véritable équipe de direction en sera le fil rouge et suppose de redéfinir puis d'articuler les missions et fonctions de ses membres.

Les équipes éducatives qui avaient été remaniées au cours de l'année 2009 ont poursuivi leur travail de structuration sur les projets de groupe, les règles de vie et axes éducatifs auxquels s'adosse leur pratique professionnelle. Les importantes modifications de l'organisation horaire qu'elles ont connues, du fait des contraintes légales concernant les salariés à temps partiel, nous conduisent à mettre en réflexion les modalités qui nous permettront de préserver les transferts organisés chaque été. Ces temps forts qui viennent marquer la fin de l'année scolaire sont très importants pour les enfants et pour l'équipe éducative.

La démarche d'évaluation interne devra également se finaliser en 2011 et participera pleinement de la nécessaire évolution du projet d'établissement qui s'est accentuée ces dernières années.

ଭାର ଭାର ଭାର ଭାର ଭାର ଭାର

L'année 2010 a été pour l'ensemble des professionnels de l'ITEP la première année pleine d'expérimentation des dispositifs mis en œuvre suite à la création de l'IME.

- *la démarche de formation collective initiée avec le CREA intitulée « démarche de travail par Projet Personnalisé » en 2009 nous a permis de construire et formaliser les différentes étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre puis de l'évaluation des projets personnalisés des enfants,*
- *nous avons amélioré les espaces de rencontre nécessaires entre les différentes équipes afin de leur permettre de partager davantage les interventions qu'elles conduisent auprès des enfants,*
- *le suivi des soins infirmiers s'est considérablement renforcé et formalisé par l'élaboration de classeurs contenant l'ensemble des informations nécessaires aux équipes sur chaque groupe de vie et par des liens plus ténus entre l'infirmier et les équipes,*
- *le travail avec les familles s'est également enrichi et reste un axe de travail que nous souhaitons poursuivre.*

ଭାର ଭାର ଭାର ଭାର ଭାର ଭାର

SAAI "Les Moineaux"

Le Service Ambulatoire d'Aide à l'Intégration de l'ITEP "Les Moineaux" a vu évoluer son projet en septembre 2009 et ce dans un contexte de réorganisation de l'ITEP et de l'ouverture de l'IME "La Découverte".

Deux points importants sont venus transformer les pratiques de l'équipe éducative :

- les enfants accueillis sur le service ambulatoire ne sont plus des enfants répartis sur les groupes de vie de l'ITEP mais à eux-mêmes forment un groupe de 12 enfants, détachés de l'internat,*
- le deuxième changement important est la suppression du poste d'enseignant mis à disposition par l'Education Nationale sur ce service.*

En effet, ces deux changements importants ont amené l'équipe à repenser les modes de prises en charge des enfants accueillis.

Désormais, le service ambulatoire repose sur deux pôles : l'un éducatif et l'autre thérapeutique.

Le SAAI permet d'adapter l'accompagnement au plus près des besoins de l'enfant et de son évolution ; l'objectif étant de favoriser son intégration à l'école ordinaire et plus largement dans son milieu familial et social.

~~~~~

### **Activité chiffrée**

---

L'équipe accueille 12 enfants sur le service ambulatoire dont 4 nouveaux en septembre 2010.

A la rentrée, 7 dossiers de candidature, auxquels nous n'avons pas pu répondre favorablement du fait du nombre de places limité, étaient en attente.

En février 2010, un enfant en grande difficulté a été retiré par son père du service, ce qui a donné lieu à des informations préoccupantes à la Maison du Département du Rhône et au juge des enfants qui suivait cette situation.

Cette situation a occasionné une baisse momentanée de l'activité de ce service, le temps de mettre en place l'admission d'un nouvel enfant.

Le groupe d'enfant reste homogène, le collectif insère aisément chaque individualité.

~~~~~

Personnel

Deux éducatrices, à temps partiel, dotées d'une réelle connaissance des problématiques des enfants accueillis, constituent l'équipe éducative.

Cette équipe a travaillé le projet de son service en lien avec l'équipe thérapeutique.

En janvier 2010, un chef de service éducatif a été embauché sur un quart de temps.

✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂

Faits marquants de l'année, bilans

• **Le projet de service**

L'équipe a retravaillé le document du projet individualisé de l'enfant et le livret d'accueil a été revu afin d'être au plus près de la réalité dans la présentation du service aux familles, notamment au moment de l'admission.

Une plaquette de présentation de ce qui fonde le travail éducatif au SAAI a également été élaborée. Elle a servi de support de communication lors de l'invitation que nous proposons à l'ensemble des partenaires, notamment enseignants et enseignants référents des enfants accompagnés par le service au cours du mois d'octobre, après quelques semaines de scolarité des enfants.

La psychologue cognitive et la psychomotricienne animent depuis cette année un groupe à médiation auprès des enfants du SAAI. Cette articulation, avec les interventions orthophoniques et psychologiques et les temps éducatifs, se renforce et s'améliore avec le temps.

• **Le travail partenarial**

L'équipe du SAAI s'est attachée cette année à construire et à expliciter les transformations du service et à améliorer la lisibilité des changements opérés et de la nouvelle organisation. Ce travail a été principalement en direction de nos partenaires de l'Education Nationale.

Afin d'améliorer la qualité de notre collaboration avec les partenaires, dans l'intérêt des enfants et de leurs familles, et dans un souci d'apporter des réponses les mieux adaptées aux besoins des enfants, nous devons continuer à croiser les regards des différents professionnels et continuer le travail de lien autour des projets des enfants.

Ce travail partenarial devra être un axe pour l'année 2011.

• **Le pôle éducatif**

C'est au travers d'une prise en charge séquentielle que les enfants sont accueillis au SAAI les lundis, mardis de 15 heures à 18 heures, le mercredi en journée de 10 heures à 18 heures et une partie des vacances scolaires.

Les temps d'accueil de l'enfant sont scindés par des temps éducatifs étayés par des accompagnements thérapeutiques ou paramédicaux.

Les enfants accueillis au SAAI sont confrontés à une souffrance dans les apprentissages et à l'impossibilité de dire tous leurs éprouvés. Pour un accompagnement structurant, nous soutenons que les médiations viennent soutenir le travail éducatif ; en ce sens, nous avons été amenés à conceptualiser le travail de l'activité, des médiations et du bien fondé de la créativité. Cette revisite du projet a permis de mieux entrevoir les contours du travail des interventions éducatives.

Nous avons retravaillé les temps du vivre ensemble. Le vivre ensemble pouvant se définir comme la capacité à cohabiter malgré les différences ou l'absence de point d'affinité. Il nous a été important, compte tenu de la mixité des enfants accueillis dans la structure, d'apporter une attention particulière à ce point. Nous avons été amenés à retravailler les conditions nécessaires de vivre ensemble sur les temps d'accueil : le respect de la personne, des règles, des droits et des devoirs de chacun.

Les enfants accompagnés par le SAAI sont accueillis sur un appartement dans les locaux de l'ITEP et bénéficient de l'infrastructure de celui-ci.

~~~~~

*Après une année de fonctionnement du SAAI, nous pouvons réaffirmer que les aménagements au plus près de la réalité des besoins de l'enfant permettent de diversifier les types d'accompagnement que propose l'établissement.*

*Il est une vraie opportunité pour les enfants qui se décline de la manière suivante :*

- *soit l'enfant bénéficie d'une aide séquentielle suffisamment étayante et, dès le début de sa mise en place, nous avons un retour des établissements scolaires et des familles très favorables, car le service fait tiers dans la crispation autour de l'enfant face à ses difficultés dans les apprentissages,*
- *soit la famille était réfractaire à une prise en charge plus conséquente et le SAAI a permis un « apprivoisement » de l'enfant et de sa famille, qui permet à la famille d'accepter qu'un tiers vienne aider de façon plus importante (semi-internat ou internat) leur enfant.*

*Enfin, l'enfant ayant bénéficié d'un accompagnement sur l'internat ou le semi-internat peut se voir proposer une prise en charge plus souple pour l'accompagner dans son école de rattachement au secteur familial pour accompagner sa sortie de l'établissement progressivement.*

*Compte tenu de ces constats, il nous apparaît important de travailler la communication en externe de ce service. Si nous l'avons réalisé avec succès auprès de l'Education Nationale, nous devons poursuivre cette année le travail auprès des partenaires du secteur social et médico-social.*

*Une plaquette d'informations pourra être un support à cette communication.*

*Pour conclure, le Service Educatif Externalisé, dont l'accompagnement consiste à un suivi à l'extérieur, à proximité de l'établissement scolaire de l'enfant est une réponse parfaitement adaptée aux besoins de certains enfants. Ces collégiens bénéficient ainsi d'une aide éducative individualisée qui leur permet de poursuivre leur parcours en milieu ordinaire. De plus, ces enfants et adolescents ne sont plus « repérés » par des interruptions de leur présence en classe au même rythme que leurs camarades ou par une quelconque intrusion de leur espace scolaire.*

~~~~~